Image not found or type unknown

Reception des clés sans état des lieux de sortie

Par **Monkey**, le **13/02/2013** à **22:38**

Bonjour,

Voici mon problème:

Mon locataire ne m'a pas rendu les clefs du logement qu'il a quitté depuis 2 mois... et il n'y a toujours pas eu d'état des lieux de sortie d'effectué...

Après de multiples appels... il vient de m'envoyer les clefs... et l'histoire à l'air fumeuse... il me parle de son avocat... qu'il a fait un état des lieux de sortie avec un huissier (ce qui est ASSUREMENT FAUX)..Etc.... donc je crains le pire lorsque nous entrerons dans l'appartement...

voici donc mes questions:
Puis je entrer dans l'appartement seul??? afin de vérifier son état?? ou dois je absolument appeler un HUISSIER pour faire l'état des lieux et ne rentrer qu'avec lui pour la premiere fois??

Puis je le faire payer ce délai de 2 mois...car je n'ai pas pu louer l'appartement pendant tout ce temps...

Merci pour vos réponses

bien Cordialement,

Par **Acte Immo**, le **14/02/2013** à **07:59**

S'il vous a fait un conge écrit en règle et qu'il vous remis les clés vous avez donc récupère les lieux.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés